



Ligue Régionale d'Occitanie de Basketball

Maison du Basket - 36 avenue de l'Hers – 31500 TOULOUSE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Déclarée auprès de la préfecture de la Haute-Garonne le 14 août 1933 sous le numéro W313006778

PROCES VERBAL

BUREAU REGIONAL

Jeudi 10 avril 2025 à 19h00

En visioconférence

Les membres du Bureau de la Ligue Régionale d'Occitanie de Basketball se sont réunis en visioconférence, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence. Elle permet de constater que 11 membres sont présents sur 12.

● ● ● ● ● ● ● ● ● ●

Présent(e)s : CHAPPAT Huguette, FERRIER Magali, FILIPPINI Marlène, ROLAND Céline, COMBES Jean Luc, DESSAINT Jean-Jacques, MARITON Bruno, PUEL Alain, PY Patrice, RODRIGUEZ Christophe et SANTOS David.

Assistant : JORDAN Véronique (Elue au Comité Directeur Régional) MANZANO PEREZ Justine (Assistante de Direction), VILAPLANA Sandrine (Elue au Comité Directeur Régional), CHICANNE Patrick (Directeur Technique Régional), MOULIN Jacob (Directeur-Adjoint) et RODRIGUEZ Éric (Directeur Territorial).

Excusé(e)s : DUPREY David et FILLIATRE Aurore (Directrice-Adjointe)

● ● ● ● ● ● ● ● ● ●

Le Bureau Régional, réunissant le quorum requis à l'article 13.2 des Statuts, peut valablement délibérer.

● ● ● ● ● ● ● ● ● ●

Numéro d'annexe	Titre
1	Ordre du Jour Assemblée Générale 2025
2	Cahier des Charges TIC Final U12

Le Président ouvre la séance à 19h00 en indiquant que le Bureau est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

● ● ● ● ● ● ● ● ● ●

Ordre du jour :

1. Instances :

1.1. Ouverture par le Président

- 1.1.1. Etat des Licences
- 1.1.2. Elections CROS Occitanie
- 1.1.3. Visite Jean-Pierre HUNCKLER – Secteur Montpellier

1.2. Assemblée Générale 2025

1.3. Récompenses Fédérales

1.4. Commission Electorale

1.5. Commission Régionale de Discipline

1.6. Responsabilité Sociétale des Entreprises – Responsabilité Sociétale des Organisations

1.7. Projet de Territoire

2. Tour des Pôles par les VP :

2.1. Administration Générale (Bruno MARITON)

2.1.1. Point RH

- 2.1.1.1. Retour journée d'échange du Groupe RH du 28 mars
- 2.1.1.2. Retour réunion des collaborateurs du 27 mars

2.1.2. Point Financier

2.2. Animation du territoire (Céline ROLAND)

- 2.2.1. Finales Régionales Challenge Benjamin(e)s et Panier d'Or
- 2.2.2. Représentation élus de la Ligue aux manifestations

2.3. IRFBB et Formation du Joueur (Alain PUEL)

2.3.1. IRFBB

- 2.3.1.1. Compte rendu des rencontres avec les diverses structures
- 2.3.1.2. Formation CDSSA : retour des réunions internes

2.3.2. Formation des Dirigeants

2.3.3. Formation de Joueurs (Patrick CHICANNE)

- 2.3.3.1. Actions du PPF
- 2.3.3.2. Point sur les dossiers U15 et U18 Elite
- 2.3.3.3. Validation Cahier des Charges TIC Final U12

2.3.4. Formation des Cadres

2.4. Compétitions et Officiels (Christophe RODRIGUEZ)

2.4.1. ERO

2.4.2. 3x3

2.4.3. 5x5

- 2.4.3.1. Retour des Réunions des Commissions Sportives Départementales
- 2.4.3.2. Projet R2 Jeunes - Procédure de validation de la réforme des championnats jeunes
- 2.4.3.3. Désignation juges uniques rencontres PNM – Phase 2
- 2.4.3.4. Règlements Sportifs Particuliers – Saison 2025/2026
- 2.4.3.5. Dotations des bénévoles de la Commission Régionale des Compétitions

3. Tour de table



1. Instances :

1.1. Ouverture par le Président

1.1.1. Etat des Licences

La Ligue a dépassé son chiffre record de licenciés de 1% et les comités ont également presque tous atteint leur chiffre record. Cependant, nous constatons toujours une perte de licenciés dans les catégories jeunes (de U12 à U18).

Total par comité / comparaison	TOTAL			MAX		Evolution	
	F	M	Total	Chiffre	Ecart	Saison N-1	Date
0009 - COMITE DE L'ARIEGE	582	988	1 570	1 518	52	3,4%	2,6%
0030 - COMITE DU GARD	1 310	2 890	4 200	4 168	32	0,8%	0,7%
0031 - COMITE DE LA HAUTE-GARONNE	4 881	8 506	13 387	13 228	159	1,2%	1,1%
0032 - COMITE DU GERS	1 444	1 336	2 780	2 791	- 11	-0,4%	4,0%
0034 - COMITE DE L'HERAULT	2 220	4 849	7 069	6 974	95	1,4%	1,7%
0065 - COMITE DES HAUTES-PYRENEES	1 227	1 155	2 382	2 388	- 6	-0,3%	1,3%
0081 - COMITE DU TARN	1 195	2 001	3 196	3 199	- 3	-0,1%	1,0%
1166 - COMITÉ TERRITORIAL AUDRE/PYRÉNÉES-ORIENTALES	1 397	3 035	4 432	4 387	45	1,0%	1,9%
1248 - COMITE AVEYRON-LOZERE BASKETBALL	1 300	1 404	2 704	2 697	7	0,3%	1,2%
4682 - COMITE QUERCY GARONNE BASKETBALL	1 147	1 691	2 838	2 859	- 21	-0,7%	2,8%
Total - Ligue Régionale	16 703	27 855	44 558	44 004	554	1,3%	1,6%
	37,5%	62,5%					

1.1.2. Elections CROS Occitanie

Jean-Jacques DESSAINT a été élu au Comité Directeur du CROS Occitanie pour les 4 années à venir lors de l'Assemblée Générale du CROS qui s'est déroulée à Gruissan le 5 avril 2025.

1.1.3. Visite Jean-Pierre HUNCKLER – Secteur Montpellier

Le président fédéral, Jean-Pierre HUNCKLER s'est déplacé à Montpellier le 26 mars afin de rencontrer les collectivités du secteur montpelliérain. Il est allé dans un premier temps à la Région rencontrer Kamel CHIBLI, Vice-Président de la Région en charge des Sports puis il a ensuite déjeuné avec les représentants de la Mairie et de la Métropole de Montpellier avant d'aller assister à l'inauguration des Playgrounds Montpelliérains. Il était accompagné de Jean-Jacques DESSAINT tout au long de la journée. Il n'y a pour le moment pas de visites prévues sur le secteur toulousain.

Eric RODRIGUEZ souhaite également informer les membres du Bureau Régional présents qu'une demande a été émise de la part de la FFBB concernant la Déclaration d'Intérêts Particuliers (DIP). En effet, les Présidents et Vice-Présidents des Ligues, les Trésoriers et Secrétaire Généraux des Ligues, les Présidents et Vice-Présidents des Commissions Régionales des Compétitions et des Commissions Régionales de Discipline ont dû répondre à ce questionnaire.

Justine MANZANO PEREZ ajoute que tous les membres de la Ligue Occitanie qui devaient répondre à ce questionnaire l'ont fait dans les délais.

1.2. Assemblée Générale 2025

Huguette CHAPPAT informe qu'un travail a été effectué sur l'Ordre du Jour de l'Assemblée Générale. Cet ordre du jour est présenté aux membres du Bureau Régional pour validation (Annexe 1).

Délibération : Le Bureau Régional valide-t-il l'Ordre du Jour présenté pour l'Assemblée Générale 2025 du 21 juin à Cap Découverte ?

Votants : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENSION : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres du Bureau Régional présents.
L'ordre du jour sera donc soumis en l'état au vote du Comité Directeur Régional.

1.3. Récompenses Fédérales

Huguette CHAPPAT informe que les médailles d'Or proposées par les Comités et la Ligue ont été transmis à la FFBB. La Ligue a également fait ses choix concernant les Coqs d'Or pour cette saison 2024/2025.

De plus, nous sommes dans l'attente des derniers retours des Comités afin de valider les médailles de Bronze, Argent et Lettres de Félicitations qui seront attribuées cette saison.

Enfin, Jean-Jacques DESSAINT ajoute que cette saison, nous avons également fait des dossiers de candidature de médailles de Bronze, Argent et Or de la Jeunesse & Sport auprès de la DRAJES.

1.4. Commission Electorale

Justine MANZANO PEREZ rappelle que la Commission Electorale doit être composée de 5 à 7 titulaires et de 3 à 4 suppléants. Cette Commission doit être validée avant les envois des appels à candidatures pour les postes vacants au Comité Directeur Régional de la Ligue.

Pour rappel, Jean CALVET a été élu Président de cette commission lors du dernier Comité Directeur Régional et nous a fait part d'une liste de personnes pour composer cette Commission. Celle-ci doit être validée par les membres du Bureau Régional présents :

- Christine COMBES (CD30 – Elue au Comité Directeur Régional)
- Nathalie DESSAINT (CD34)
- Véronique JORDAN (CT1166 – Elue au Comité Directeur Régional)
- Christelle PAULINO (CD09 – Elue au Comité Directeur Régional)
- Sandrine VILAPLANA (CD34 – Elue au Comité Directeur Régional)
- Aurélien DUGUE (CD34 – Directeur Territorial du Comité 34)
- Bruno MARITON (CT1166 – Elu au Comité Directeur Régional et Président du Comité 1166)
- David SANTOS (CD31 – Elu au Comité Directeur Régional)

Délibération : Le Bureau Régional valide-t-il les membres de la Commission Electorale présentés ?

Votants : 10 POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENSION : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres du Bureau Régional présents.

Suite à cette validation, les appels à candidatures aux postes vacants au CDR seront envoyés le 11 avril par le Secrétariat Général à l'ensemble des clubs et comités occitans.

1.5. Commission Régionale de Discipline

En date du 10 avril, quelques chiffres concernant les dossiers disciplinaires :

- 204 dossiers ouverts, décomposés comme suit :
 - ✓ 3 Fautes Techniques : 113
 - ✓ Fautes Disqualifiantes avec rapport : 16
 - ✓ 5 Fautes Techniques : 6
 - ✓ Joueur Suspendu : 4
 - ✓ Incidents avant la rencontre : 1 (saisi par la FFBB)
 - ✓ Incidents pendant la rencontre : 42 (dont 1 saisi par la FFBB)
 - ✓ Incidents après la rencontre : 21 (dont 1 saisi par la FFBB)
 - ✓ Usurpation d'identité : 1

De plus, les Commissions Régionales de Discipline se sont réunies à Paris le 5 avril : Gérard AVAL, Président de la Commission et Bruno GRAU, Vice-Président de la Commission ont participé aux échanges portés sur les échelles des sanctions avec pour objectif une mise en place dans les règles lors de la saison 2026/2027. Un travail a également porté sur le nouveau fonctionnement des 3FT, la FFBB va interroger également les Commissions Départementales des Officiels à ce sujet afin d'affiner ce travail.

Enfin, la campagne sur les incivilités sur les réseaux sociaux est terminée. Pour rappel, cette campagne avait pour but de pointer du doigt des faits avérés s'étant déroulée dans notre territoire depuis le début de la saison. Elle a duré un mois, à raison de 2 publications par week-end. Malheureusement, nous ne constatons pas d'évolution des comportements...

1.6. Responsabilité Sociétale des Entreprises – Responsabilité Sociétale des Organisations

David DUPREY est intervenu lors de la réunion des collaborateurs du 27 mars afin d'échanger sur la thématique RSE/RSO. Un travail par groupe a été effectué sur les piliers Economique et Ecologique afin de sonder les collaborateurs sur leurs perspectives d'évolution de la Ligue à ce sujet.

Enfin, le travail commun avec les autres Ligues Régionales des autres sports occitans continue. Jacob MOULIN, Justine MANZANO PEREZ, Eric RODRIGUEZ, David SANTOS et David DUPREY participent à divers temps d'échanges afin de mettre en place des actions communes sur un planning des ressources, la mutualisation de certains points sur les cahiers des charges des évènements... Justine ROMBOLETTI et Justine MANZANO PEREZ assisteront à une formation sur les Achats Responsables dans le cadre de ce partenariat entre Ligues.

1.7. Projet de Territoire

Jean-Jacques DESSAINT informe qu'un groupe de travail va être mis en place pour construire ce projet de territoire à la suite des informations qui seront données par la FFBB prochainement.

Les membres élus du Bureau et du Comité Directeur Régional seront sollicités pour faire partie de ce groupe de travail.

2. Tour des Pôles par les VP :

2.1. Administration Générale (Bruno MARITON)

2.1.1. Point RH

2.1.1.1. Retour journée d'échange du Groupe RH du 28 mars

Les entretiens annuels des collaborateurs ont été finalisés.

Afin de faire une synthèse de ces entretiens et étudier les demandes particulières, une visioconférence entre les membres du groupe RH est prévue le 12 mai.

L'appel à candidature pour le poste Conseiller Technique Formation a démarré, les candidatures doivent être envoyées avant le 18 avril. Le jury étudiera les candidatures reçues après cette date-là et les candidats seront reçus à la fin du mois d'avril ou début du mois de mai pour une prise de fonction avant l'été.

Le règlement Intérieur des salariés est entré en vigueur le 20 mars.

Bruno MARITON tient à remercier Jean-Jacques DESSAINT, Alain PUEL, Eric RODRIGUEZ, Jacob MOULIN et Aurore FILLIATRE pour leur disponibilité à ces nombreux rendez-vous.

2.1.1.2. Retour réunion des collaborateurs du 27 mars

Une réunion des collaborateurs en présentiel a eu lieu à Narbonne le 27 mars. Lors de cette réunion des travaux ont été effectués autour de la thématique RSO/RSE, de l'outil de collaboration TEAMS et du calendrier des actions.

2.1.2. Point Financier

Patrice PY informe que le rendez-vous annuel avec le Conseiller du Crédit Mutuel doit être fixé dans les prochains jours. La Ligue accueillera l'expert-comptable du 5 au 7 mai pour la clôture des comptes. Il s'en suivra alors le rendez-vous annuel avec le Commissaire Aux Comptes le 15 mai.

→ Bruno MARITON a quitté la réunion à 20h10

2.2. Animation du territoire (Céline ROLAND)

2.2.1. Finales Régionales du Challenge Benjamin(e)s et Panier d'Or

Les Finales Régionales du Challenge Benjamin(e)s (CB) et du Panier d'Or (PO) se sont déroulées le dimanche 30 mars. Voici les vainqueurs par secteur :

- MED : Bages (66)
 - ✓ Vainqueurs CB : Eliott GLEIZES (CD34 – Saint Gély Basketball) & Violette MAS (CT1166 – Vallespir Basket)
 - ✓ Vainqueurs PO : Mathias MONTAGNE (CD34 – Montpellier Basket Mossan) & Noeline COMBES (CT1166 – BC Sud Minervois)
- PYR : Muret (31)
 - ✓ Vainqueurs CB : Nathan KEITA (CD81 – Castres BC) & Seyla IBRAHIM RAMADANI (CD32 – Bas Armagnac)
 - ✓ Vainqueurs PO : Tom GOMEZ (CD31 – BC Roquettes) & Talia PROUVE (CD32 – UA Vicoise)

Les vainqueurs du Challenge Benjamin(e)s disputeront la finale nationale à Paris à l'INSEP le vendredi 25 avril.

2.2.2. Représentation élus de la Ligue aux manifestations

Justine MANZANO PEREZ rappelle les besoins sur les manifestations en termes de représentation des élus afin de pouvoir commencer à effectuer les réservations.

2.3. IRFBB et Formation du Joueur (Alain PUEL)

2.3.1. IRFBB

2.3.1.1. Compte rendu des rencontres avec les diverses structures

Plusieurs rencontres se sont déroulées depuis le dernier Bureau Régional dans le cadre des évolutions de l'IRFBB :

- Avec le CD31 le mercredi 19 mars dans le cadre de l'organisation du BPJEPS Toulouse et notamment de leur expertise sur le mini basket ;
- Avec le club du TOAC le mercredi 2 avril dans le cadre de l'organisation du BPJEPS Toulouse avec visite des locaux pour une possibilité de mise à disposition des infrastructures (salles, gymnases..) et également une mise à disposition de leurs ressources humaines ;
- Avec l'IRFBB de la Ligue Nouvelle Aquitaine le mercredi 9 avril dans le cadre d'une possible extension du BPJEPS de Tarbes sur le secteur béarnais.

→ Christophe RODRIGUEZ a rejoint la réunion à 20h30

2.3.1.2. Formation CDSSA : retour des réunions internes

Alain PUEL informe qu'un nouveau diplôme va être développé par l'IRFBB Occitanie : Chargé de Développement de Structure Sportive et Associative. C'est un diplôme éligible à l'apprentissage.

Frank CAMBUS a fait une intervention auprès des élus et des collaborateurs afin d'expliquer ce nouveau diplôme et connaitre les disponibilités, souhaits de chacun pour pouvoir commencer à étudier les besoins pour cette nouvelle formation.

2.3.2. Formation des Dirigeants

Une formation a eu lieu le samedi 29 mars de 9h à 12h à la Maison du Basket dans le cadre de la formation des bénévoles sur le projet associatif.

2.3.3. Formation de Joueurs (Patrick CHICANNE)

2.3.3.1. Actions du PPF

Voici le calendrier des actions à venir jusqu'à la fin de la saison :

- Stage de Zone U13 : 15 au 18 avril à SAINTE TULLE (04)
- Stage U15 : 16 au 18 avril à UZES (30) suivi du TIP Qualificatif U15
- TIP Qualificatif U15 : 19 au 21 avril à VOIRON (38)
- Stage U14 : 22 au 25 avril à ARLES SUR TECH (66)
- TIC Final U12 : 17 et 18 mai à MONTAUBAN (82)
- TIS U14 : 6 au 9 juin à LA GRANDE MOTTE (34)
- Camps U12 : 26 et 27 juin à ARLES SUR TECH (66) secteur MED, lieu à définir pour le secteur PYR

Alain PUEL informe que les actions du PFF devraient toutes être couvertes par un chef de délégation.

2.3.3.2. Point sur les dossiers U15 et U18 Elite

Une visioconférence s'est tenue mardi 8 avril avec les clubs candidats aux championnats de France Elite U15 et U18. La présentation de la procédure avec le Cahier des Charges fourni par la FFBB pour sélectionner les clubs a été effectuée par Patrick CHICANNE aux représentants des clubs présents.

Concernant les étapes de sélection : le retour des listes des clubs avec le tableau des sélections des joueurs est attendu pour le 9 mai. À la suite de cela la Ligue transmettra à la FFBB, les candidatures retenues pour les championnats élite selon un classement motivé avant le 26 mai. Les équipes seront ensuite validées par le Bureau Fédéral en juin.

En parallèle et en amont des transmissions des listes par les clubs, les familles des prospects pour les Pôles Espoirs doivent fournir leurs lettres d'intentions avec les choix de clubs à la suite desquelles, une commission bilatérale entre le CREPS et les Pôles Espoirs Basket aura lieu pour faire les choix concernant la promotion 2025/2026 des polistes.

2.3.3.3. Validation Cahier des Charges TIC Final U12

Un travail a été effectué sur une nouvelle version du Cahier des Charges (*Annexe 2*) pour le futur TIC Final U12 qui se déroule à Montauban afin de palier à l'évolution des prix, aux besoins de transport, aux clés de répartition des charges des délégations (officiels, prises en charge médicale...). Un bon de commande sera rempli par chaque délégation et il sera acté en amont de l'évènement.

Afin de transmettre ce document et de pouvoir le faire appliquer dès le prochain TIC Final U12 à Montauban les 17 et 18 mai, l'accord du Bureau Régional est nécessaire.

Délibération : Le Bureau Régional valide-t-il le Cahier des Charges présenté afin que celui-ci soit effectif pour le TIC Final U12 de Montauban des 17 et 18 mai ?

Votants : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENSION : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres du Bureau Régional présents.

Le Cahier des Charges sera transmis au club de Montauban et à l'ensemble des comités dans les plus brefs délais.

Patrick CHICANNE informe qu'une ETR se déroulera le 5 mai afin de travailler avec les comités les calendriers et les cahiers des charges des actions de la saison prochaine.

2.3.4. Formation des Cadres

Les certifications sont à venir.

La communication pour l'ouverture des différentes sessions de BPJEPS pour la saison prochaine a été effectuée. A noter qu'il y a peu de candidats sur Nîmes et Mauguio à ce jour.

Enfin les sessions de DETB sont en cours et une revalidation entraîneur a lieu le week-end du 12/13 avril.

2.4. Compétitions et Officiels (Christophe RODRIGUEZ)

2.4.1. ERO

Christophe RODRIGUEZ informe que pour les phases finales PNM, il y a aura 1 arbitre de NM3 et 1 arbitre de PNM. Chaque arbitre ne fera qu'un seul match.

Les validations des OTM Régionaux et Championnat de France se feront sur les finales R2/R3 et lors du TIC U12.

2.4.2. 3x3

Plusieurs évènements 3x3 sont à venir cette fin de saison :

- Finale 3x3 Entreprise secteur PYR à la Maison du Basket (31) : 17 avril
- Masters de Ligue 3x3 à Toulouges (66) : 31 mai et 1^{er} juin
- Open Plus Juniorleague à Albi (81) : du 4 au 6 juillet

2.4.3. 5x5

2.4.3.1. Retour des réunions des Commissions Sportives Départementales

Ces réunions se sont déroulées les mercredi 2 avril pour le secteur PYR et vendredi 4 avril pour le secteur MED. Elles avaient pour but de finaliser le projet de refonte des championnats jeunes avec des évolutions notamment pour le niveau R2.

2.4.3.2. Projet R2 – Procédure de validation de la réforme des Championnats Jeunes

Le nouveau projet de refonte des championnats jeunes a été présenté aux Commissions Sportives Départementales. Des éléments ont été décidés de concert avec les représentants présents des comités afin de faire évoluer ces championnats. La version finale du projet va être envoyée dans les prochains jours aux comités et sera soumise à validation des prochains Bureau et Comité Directeur. Une fois ce projet validé, il sera mis en application à compter de la prochaine saison 2025/2026 dans les règlements sportifs.

2.4.3.3. Désignation juges uniques rencontres PNM – Phase 2

La deuxième phase du championnat Pré Nationale Masculine débute en mai. La Ligue doit communiquer à la FFBB les équipes montantes en NM3 début juin (au plus tard). S'il y a un souci sur ces rencontres il y a la possibilité de mettre en place une procédure d'urgence dans le cas de traitement des réclamations avec la présence d'un juge unique qui a pouvoir de traiter une réclamation dans l'immédiateté si cela arrive. Le but est de pouvoir répondre aux délais fédéraux.

Afin de pouvoir désigner ces juges uniques, l'accord du Bureau Régional est nécessaire.

Délibération : Le Bureau Régional autorise-t-il la désignation de juges uniques sur les rencontres de PNM de la deuxième phase ?

Votants : 10 POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENSION : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres du Bureau Régional présents.

Un juge unique par week-end et par secteur sera donc désigné sur ces rencontres

→ Magali FERRIER a quitté la réunion à 21h00.

2.4.3.4. Règlements Sportifs Particuliers – Saison 2025/2026

A la suite du vote du dernier Comité Directeur Régional validant la refonte des championnats régionaux à partir de la saison 2026/2027, la Commission a travaillé sur les Règlements Sportifs Particuliers Seniors et le calendrier sportif des seniors de la saison 2025/2026.

Dans la refonte validée, le Comité Directeur Régional a souhaité maintenir des finales d'accès sur les divisions RM2 et RM3 du secteur Pyrénées et instaurer celle pour la division RF2 Pyrénées.

Au regard du calendrier sportif, la mise en place de cette nouvelle finale RF2 pour la saison 2025/2026, ne permettra pas qu'elle puisse se dérouler sur le même week-end que celles de RM2 et RM3 (mais sur les finales d'Occitanie). En effet, l'objectif est d'avoir le même calendrier entre les divisions PNF et RF2 pour faciliter les gestions des clubs qui disposent de plusieurs équipes sur ces divisions. Le passage en poules de 10 équipes à partir de la saison 2026/2027 en RF2 rendra possible le déroulement de cette finale en même temps de celles de RM2 et RM3.

Aussi la Commission souhaite donc faire valider auprès du Bureau Régional la mise en place de la finale d'Accession RF2 dès la saison 2025/2026 avec cette adaptation pour cette saison uniquement.

Délibération : Le Bureau Régional souhaite-t-il que la finale d'accès RF2 ait lieu dès la saison 2025/2026 et que celle-ci se joue lors des finales Occitanie (retardée par rapport aux autres finales d'accès) ?

Votants : 9 POUR : 7

CONTRE : 0

ABSTENSION : 2

La délibération est adoptée à la majorité des membres du Bureau Régional présents.

Les Règlements Sportifs Particuliers Seniors seront soumis à validation du prochain Comité Directeur Régional.

En ce qui concerne la catégorie ESPOIRS pour le niveau PNM, Eric RODRIGUEZ rappelle que cette équipe doit être portée par une équipe évoluant au niveau Championnat de France ou via un club d'une CTC évoluant sur ce niveau. Un nouveau cycle de 2 ans débute, un appel à candidature sera lancé envers les clubs de niveau CF pour 2 saisons. Ces candidatures seront collectionnées par la Commission, le Bureau Régional devra ratifier l'équipe retenue par secteur s'il y avait plusieurs candidats.

2.4.3.5. Dotations des bénévoles de la Commission Régionale des Compétitions

Jean-Luc COMBES souhaiterait obtenir l'accord du Bureau Régional afin d'attribuer une dotation pour les bénévoles de la Commission Régionale des Compétitions 5x5. Cette dotation à destination d'environ 15 bénévoles serait composée d'un sac à dos et d'une gourde.

Délibération : Le Bureau Régional accepte-t-il d'offrir une dotation aux bénévoles de la CRC 5x5 ?

Votants : 9 POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENSION : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres du Bureau Régional présents.

3. Tour de table

Huguette CHAPPAT / Jean-Jacques DESSAINT / Justine MANZANO PEREZ / Jacob MOULIN / Alain PUEL / Patrice PY / Christophe RODRIGUEZ / Eric RODRIGUEZ / Céline ROLAND / David SANTOS : RAS

Jean-Luc COMBES : informe qu'une provision pour le FFR sera effectuée avant la clôture des comptes.

Marlène FILIPPINI : questionne les membres de la possibilité sur FBI de faire valider une charte de comportement à la signature de la licence ? Une réponse est apportée à Marlène comme quoi il est possible d'avoir cette démarche en interne avant l'envoi vers FBI qui est un outil national.

Sandrine VILAPLANA et Véronique JORDAN : remercient Jean-Jacques DESSAINT pour l'invitation à cette réunion.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21h45.

● ● ● ● ● ● ● ● ●

Prochains rendez-vous :

Bureau Régional / Spécial Finances le samedi 17 mai à la Maison du Basket (31) à 9h30

Commission des Présidents le vendredi 23 mai à Saint Martin du Touch à Clarion-Parc de l'Escale (31) à 19h

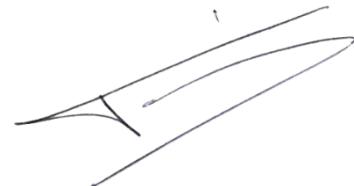
Comité Directeur Régional le samedi 24 mai 2025 à l'Isle Jourdain (32) à 09h30

● ● ● ● ● ● ● ● ●

Fait à Toulouse, le 17/04/2025,



La Secrétaire Générale,
Huguette CHAPPAT



Le Président,
Jean-Jacques DESSAINT

TOURNOI FINAL INTER-COMITÉS U12

1. PRINCIPES FONDAMENTAUX

La Ligue Régionale d'Occitanie de Basketball confie l'organisation du **Tournoi Inter-Comités U12** à un Comité Départemental/Territorial ou un Club, qui en assure la responsabilité et la gestion. Le Comité ou Club organisateur, ci-après dénommé « l'organisateur » adhérera au présent cahier des charges qui aura valeur contractuelle et servira de référence pour le bon déroulement de la manifestation. Le Comité d'organisation devra communiquer à la Ligue, les coordonnées du Responsable d'organisation.

L'Equipe Technique Régionale (ETR) a inscrit pour la saison 2024/2025, le TIC U12 sur le planning technique dans le cadre du Projet de Performance Fédéral, sur le weekend du 17 et 18/05/2025.

2. INSTALLATIONS

Toutes les installations utilisées (sportives, hébergement, restauration) pendant la compétition devront être à proximité pour limiter les déplacements des délégations et faciliter la récupération des joueurs. Un rayon de 20 minutes de déplacements entre les diverses installations semblent être un maximum admis.

Installations sportives

UN SEUL SITE	DEUX SITES
<p>3 gymnases minimum</p> <p>Voir si un 4^{ème} gymnase pour délester les journées</p> <p>Gymnases :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Avec un classement fédéral, ○ Avec un tableau d'affichage mural et si possible sur 2 des 3 gymnases d'un chronomètre des tirs ○ Avec un revêtement type parquet ou équivalent est indispensable ○ Avec 2 vestiaires min. pour les Joueurs* et 2 vestiaires pour les arbitres ○ Permettant d'accueillir du public (autres délégations) ○ Aménagés pour créer un espace dissocié du public pour l'encadrement (détection et formation) 	<p>2 gymnases par site</p> <p>Gymnases :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Avec un classement fédéral, ○ Avec un tableau d'affichage mural et si possible d'un chronomètre des tirs ○ Avec 2 vestiaires mini. pour les Joueurs* et 2 vestiaires pour les arbitres ○ Avec un revêtement type parquet ou équivalent est indispensable ○ Permettant d'accueillir du public (autres délégations) ○ Aménagés pour créer un espace dissocié du public pour l'encadrement (détection et formation) ○ Pouvant accueillir un espace « kiné »

- Pouvant accueillir un espace « kiné »
- Le gymnase principal de la compétition** devra avoir la capacité de contenir toutes les délégations en même temps en tribune

Le gymnase principal de la compétition devra avoir la capacité de contenir toutes les délégations en même temps en tribune

Autres installations

- Une salle de réunion devra être à disposition pour la ou les réunions techniques :
 - 1^{er} jour en fin de matinée
 - en soirée

Cette salle devra contenir au maximum 30 personnes, équipée d'un vidéoprojecteur et d'un écran, de 3 tables minimum et de chaises.

- D'autres besoins en salle de réunion pourront être demandés en fonction des stages des officiels (arbitres, OTM, Statisticiens) organisés sur cette action technique. L'IRFBB et l'ERO préciseront les besoins au moins un mois avant auprès de l'organisateur.

3. DELEGATIONS

Composition des délégations au maximum– saison 2024/2025

Délégation 0030 Gard	Délégation 0032 Gers	Délégation 0065 Hautes-Pyrénées	Délégation 1166 Aude/Pyrénées Orientales	Délégation 4682 Quercy Garonne
- 1 chef de délégation	--1 chef de délégation	- 1 chef de délégation	- 1 chef de délégation	- 1 chef de délégation
- 12 joueurs	- 12 joueurs	- 12 joueurs	- 12 joueurs	- 12 joueurs
- 12 joueuses	- 12 joueuses	- 12 joueuses	- 12 joueuses	- 12 joueuses
- 4 entraîneurs	- 4 entraîneurs	- 4 entraîneurs	- 4 entraîneurs	- 4 entraîneurs
- 1 CTF	- 1 CTF	- 1 CTF	- 1 CTF	- 1 CTF
- 1 chauffeur de bus ^①	- 1 chauffeur de bus ^①	- 1 chauffeur de bus ^①	- 1 chauffeur de bus ^①	- 1 chauffeur de bus ^①
Soit 31 personnes et 2 équipes	Soit 31 personnes et 2 équipes	Soit 31 personnes et 2 équipes	Soit 31 personnes et 2 équipes	Soit 31 personnes et 2 équipes
Délégation 0031 Haute-Garonne	Délégation 0034 Hérault	Délégation 0081 Tarn	Délégation 1248 Aveyron/Lozère	Délégation 0009 Ariège
- 1 chef de délégation	- 1 chef de délégation	- 1 chef de délégation	- 1 chef de délégation	- 1 chef de délégation
- 24 joueurs	- 12 joueurs	- 12 joueurs	- 12 joueurs	- 12 joueurs
- 24 joueuses	- 12 joueuses	- 12 joueuses	- 12 joueuses	- 12 joueuses
- 8 entraîneurs	- 4 entraîneurs	- 4 entraîneurs	- 4 entraîneurs	- 4 entraîneurs
- 1 CTF	- 1 CTF	- 1 CTF	- 1 CTF	- 1 CTF
- 1 chauffeur de bus ^①	- 1 chauffeur de bus ^①	- 1 chauffeur de bus ^①	- 1 chauffeur de bus ^①	- 1 chauffeur de bus ^①
Soit 59 personnes et 4 équipes	Soit 31 personnes et 2 équipes	Soit 31 personnes et 2 équipes	Soit 31 personnes et 2 équipes	Soit 31 personnes et 2 équipes

○ *Ce chauffeur sera mis obligatoirement en chambre individuelle à l'hôtel et pris en charge par la délégation.*

Si une délégation désire venir avec plus de joueurs/joueuses ou/et plus d'adultes encadrants, elle devra en faire la demande au moins 1 mois et demi avant la compétition. La Ligue et l'organisateur regarderont s'il est possible d'accueillir ces personnes supplémentaires et une réponse officielle sera faite au plus tard 1 mois avant la compétition.

Chaque délégation s'engage à envoyer, 3 semaines avant le tournoi, à la Ligue qui transmettra ensuite toutes les informations à l'organisateur :

- La composition de la délégation avec la répartition des adultes (masculins/féminines) pour les entraîneurs, les informations sur le chef de délégation et les CTF présents et les joueurs/joueuses.
- La présence ou non d'un chauffeur de bus.
- Informer de l'heure approximative d'arrivée sur le site de la compétition.
- Informer de toutes contraintes médicales ou/et alimentaires concernant leur délégation (ex. : allergies alimentaires, repas spécifiques, médicament à conserver en sécurité au froid, etc.).

- Venir avec deux jeux de maillots de couleurs différentes par équipe.
- **Un fichier type** envoyée en amont, des joueurs/joueuses élargies qui devraient participer à la compétition.

Surveillance

Chaque délégation est responsable de sa propre surveillance, sa responsabilité étant engagée par les faits.

En cas de réunion générale, de réception officielle des adultes, de repas spéciaux adultes mis en place par l'organisateur, **chaque délégation veillera à prévoir durant ce temps une surveillance des jeunes athlètes.**

Réception officielle

En cas de réception officielle, chaque délégation est tenue d'être présente et représentée par le nombre de personnes prévu par l'organisateur. Cette information sera communiquée deux à trois jours en amont de la compétition afin que chaque délégation puisse s'organiser.

Clôture de la compétition

Chaque délégation se doit d'être présente et représentée lors de la clôture de la compétition. Les dotations seront remises à ce moment-là, sauf contraintes liées à des horaires de train.

4. OFFICIALS

La Ligue gérera la partie « officiels » de la compétition. Elle désignera avec l'aide de l'ERO et/ou des CDO les arbitres qui officieront lors de cette action technique. De même, l'ERO veillera à mettre en place avec l'aide des CDO (et de l'organisateur éventuellement) les OTM des rencontres. Le matériel de table de marque sera fourni par l'organisateur (en cas de difficulté, l'organisateur pourra demander la mise à disposition de matériels auprès de la Ligue ou du Comité).

Dans l'éventualité de la mise en place d'une formation « Statisticiens », l'organisateur devra organiser les tables de marque de manière à pouvoir accueillir les statisticiens à la table de marque (rajout d'une table et de prises de courant – rallonges).

La prise en charge de tous les officiels (Arbitres, OTM, encadrants) est répartie à parts égales entre toutes les équipes présentes sur le tournoi, à hauteur au maximum de :

UN SEUL SITE	DEUX SITES
20 arbitres	12 arbitres
12 OTM	8 OTM
6 encadrements des officiels	4 encadrements des officiels

Si le nombre d'Officiels venait à être supérieur aux chiffres indiqués précédemment, le surplus serait à la charge de la Ligue Régionale.

- Les arbitres seront rassemblés sur un même lieu d'hébergement.
- Les OTM pourront être placés sur un même lieu d'hébergement que les arbitres ou sur un autre en fonction de la capacité d'accueil de ce site.
- En cas d'officiel mineur, il sera placé sous la responsabilité d'un membre de l'encadrement de la Ligue durant toute la compétition et ils ne seront pas en chambre avec une personne majeure.
- Les arbitres et OTM ne peuvent prétendre à aucune indemnité pour les rencontres.
- Les navettes entre les différents lieux seront organisées par l'encadrement de la Ligue en fonction des véhicules disponibles (véhicule de la Ligue, véhicule de l'encadrement et/ou véhicule des officiels).
- Le Responsable de la formation des Officiels devra fournir la liste des officiels 3 semaines avant la compétition avec la dissociation Hébergements et repas.

5. ACCUEIL DE LA COMPÉTITION

Nombre de personnes accueillies

UN SEUL SITE	DEUX SITES
<p>Délégation : 298 personnes et 9 chauffeurs de bus</p> <p>Officiels : 20 arbitres, 12 OTM, 6 encadrants</p> <p>Ligue : 10 personnes</p> <p>Environ 356 personnes</p>	<p>Délégation : 163 personnes et 5 chauffeurs de bus</p> <p>Officiels : 12 arbitres, 8 OTM, 4 encadrants</p> <p>Ligue : 5 personnes</p> <p>Environ 197 personnes par site</p>

Arrivée la veille de la compétition

Si une délégation décide d'arriver la veille de la compétition sur le lieu de celle-ci, elle devra en informer au moins 1 mois avant la Ligue afin qu'il puisse s'organiser sur la faisabilité et sur les prestations complémentaires à prendre en compte.

L'organisateur est en faculté de refuser cet accueil sur le site ; dans ce cas-là, la délégation devra s'organiser toute seule pour réaliser cet accueil.

Hébergement

Il peut s'agir d'un hébergement type collectif, si le site est agréé par la Jeunesse et Sports ou d'un hébergement type hôtelier. Si les délégations doivent prendre un sac de couchage et coussins, l'organisateur devra en informer au moins 1 mois avant la Ligue pour qu'elle puisse le relayer à l'ensemble des délégations.

- Quand plusieurs délégations sont hébergées sur le même lieu, il convient que chacune assure un respect mutuel pour créer les conditions d'un fonctionnement intelligent, compatible avec la vie en société et une pratique sportive.
- Conformément à la réglementation en vigueur sur l'accueil des mineurs, il est nécessaire que chaque enfant puisse avoir un lit individuel.

- **Les chefs de délégation** seront logés si possible en chambre individuelle (à proximité des jeunes de sa délégation) ; de **telle sorte qu'ils puissent surveiller leur délégation en permanence**.
- Les adultes encadrant (entraîneurs et CTF) seront logés avec un confort adapté à proximité des délégations. Si possible, une salle de réunion ou un espace permettant les échanges entre les encadrants des délégations sera mis en place sur les lieux d'hébergement.
- Les chauffeurs de bus seront hébergés à l'hôtel, en chambre individuelle.
- L'encadrement de la Ligue sera lui aussi hébergé à l'hôtel en chambre individuelle (si possible) ou double.
- Pour les arbitres et Officiels seront logés avec un confort adapté en chambres doubles ou triples.

Restauration

Le lieu de restauration devra être facilement accessible depuis le lieu d'hébergement ou le lieu de compétitions (Attention ! L'organisateur pourra mettre en place plusieurs lieux de restauration pour le déjeuner afin de faciliter la proximité du lieu de compétition et du lieu de restauration – rappel : rayon de 20 minutes de déplacements).

- Pris par équipe en commun, aux heures les plus adéquates compte tenu des horaires des compétitions. Les horaires seront fixés en collaboration avec l'établissement d'accueil.
- L'organisateur veillera à l'aspect qualitatif et quantitatif des repas, en conformité avec la diététique mais en ayant à l'esprit qu'ils sont conçus pour de jeunes athlètes en compétition.
- L'espace de restauration de participants à la compétition devra **OBLIGATOIUREMENT** être dissocié de l'espace réservé à la vente au public de repas assis (entrée et accès différents).
- Un goûter sera fourni à tous les participants : délégation, officiels et staff de la Ligue.
- Les gourdes pour les participants sont à la gestion des CD/CT.

Pour les délégations qui ont beaucoup de route et qui souhaitent un panier repas froid pour le retour, elles devront faire la demande sur la fiche retour des délégations à retourner à la Ligue (trois semaines avant le tournoi) > à la charge des Comités.

6. TRANSPORTS

- Les déplacements des délégations seront assurés par leurs propres moyens. Les déplacements en train sont conseillés. Pour que la Ligue puisse centraliser l'organisation en train, les délégations devront fournir les informations à la Ligue 3 mois avant la compétition.
- Il est fortement recommandé aux comités de mutualiser leurs moyens en organisant des transports communs.
- Pour des raisons de dépassement des amplitudes horaires des chauffeurs des diverses délégations, l'organisateur veillera à la mise en place de navettes avec un transporteur local ou avec des minibus (chauffeurs de l'organisation). Les frais éventuels seront proratisés et à la charge des délégations utilisatrices.
- En cas de déplacement en bus pour venir sur le lieu de la compétition, la délégation risque d'être sollicitée pour amener éventuellement des officiels provenant de leur comité.

7. COUVERTURE MEDICALE

L'organisateur devra informer et s'assurer de la mise en place d'une couverture médicale suffisante (médecin, kiné, etc...) pouvant être jointe en permanence pendant la durée des rencontres et pouvant intervenir au coup par coup assez rapidement en cas de besoin en dehors des rencontres.

Dans tous les cas, l'organisateur doit prévoir une trousse de 1^{er} secours dans chaque installation sportive et doit être en mesure de fournir de la glace en cas de blessures ou coups.

Une permanence d'un kinésithérapeute ou d'un chiropracteur ou d'un ostéopathe est souhaitable dans chaque salle lors des rencontres et à minima, un seul sur la compétition. Ces frais seront répartis à parts égales du nombre d'équipes présentes sur le tournoi, leurs repas et hébergement éventuels seront en revanche à la charge de la Ligue.

En cas d'honoraires de visite médicale ou de frais de fournitures, le chef de délégation sera chargé de les régler et de se les faire rembourser par la famille de l'athlète concerné.

8. COMPETITION

L'ETR fixera la formule sportive de la compétition et déterminera l'ordre des rencontres.

Sur chaque site, la Ligue nommera un « directeur du tournoi » qui gèrera les éventuelles modifications et décidera seul l'arbitrage des éventuels litiges sur place. Ce « directeur du tournoi » sera nommé parmi les membres de l'ETR et/ou les organisateurs au moins un mois avant le début du tournoi.

Récompenses

La Ligue offrira pour le TIC Final :

- Les trophées pour les vainqueurs.
- Les médailles pour les 2 premières places.
- Un tee-shirt (1 par participant au tournoi).

Remise des récompenses

Une cérémonie est à organiser en fin de tournoi par l'organisateur pour annoncer les classements et remettre des récompenses.

Sur demande de la part de l'organisateur et en concertation avec la Ligue (au moins une semaine avant), un ou plusieurs membres (Président, Maire, Conseiller Général, Adjoint aux Sports, bénévole, etc...) pourront remettre les récompenses en compagnie des personnes choisies par la Ligue.

Prévoir 6 plateaux pour disposer les médailles à remettre.

9. FINANCEMENT

Fonctionnement

L'organisateur établira une facture détaillée de tous les frais effectués pour chaque délégation équivalente à minima au bon de commande signé par les délégations en amont du tournoi et en insérant la quote-part liée aux Officiels et au Médical.

Il effectuera également une facture pour les élus et salariés de la Ligue Régionale.

Toutes ces factures seront accompagnées d'un RIB (à adresser à comptabilite@occitaniebasketball.org).

La Ligue effectuera le paiement de la facture sous 15 jours après réception de celle-ci par virement bancaire à l'organisateur.

La Ligue Régionale refacturera aux délégations concernées :

- 1/ la refacturation exacte de la délégation telle que faite par l'organisateur
- 2/ la facture proportionnelle au nombre d'équipes de la délégation des frais associés aux officiels et à la couverture médicale (somme totale divisée par le nombre d'équipes du tournoi)
- 3/ une facture diverse en lien avec la délégation ou les délégations (par exemple : arrivée la veille de la compétition, transports, demande particulière de la délégation, ...)

Frais de transport

Les frais de transport sont à la charge des délégations. En cas de frais supplémentaires engendrés par la délégation, soit le premier jour de la compétition, soit le dernier jour de la compétition, l'organisateur devra en informer en amont la ligue et la délégation au moins 15 jours afin que l'on puisse s'organiser pour limiter ceux-ci.

Coûts / montant maximum à ne pas dépasser

PRESTATION	UN OU DEUX SITES
Accueil durant toute la compétition en type collectif pour les délégations et les officiels	70 € par personne Comprenant les 3 repas, la nuitée, le petit-déjeuner et les 2 goûters
Accueil durant toute la compétition à l'hôtel pour les chauffeurs de bus, staff de la Ligue ou autres	95 € par personne Comprenant les 3 repas, la nuitée, le petit-déjeuner et les 2 goûters
Coût maximal de la prestation journalière du kiné, de l'ostéo ou du chiropracteur	160 € par journée
Prix d'un repas supplémentaire pour les officiels et les représentants de la Ligue	10 € par repas
Prix / Délégation pour le transport des délégations non autonomes	100€ pour les 2 jours

L'organisateur peut vendre les repas au public ou des repas supplémentaires aux délégations. La Ligue ne fixe pas de tarif maximal. Cependant, l'organisateur doit veiller à ce que la qualité et la quantité pour les participants au tournoi ne soient pas impactées par cette vente de repas (ainsi que vu plus tôt, les espaces de restauration et d'accès à la restauration soient dissociés et différenciés).

Frais divers liés à la gestion de la crise sanitaire et Vigipirate

Si, au regard de la crise sanitaire, l'organisateur doit effectuer ou renforcer des éléments en lien avec la sécurité (par exemple : désinfection spéciale des locaux, passage de tests, etc.), alors il devra en informer en amont la Ligue Régionale.

Faute d'information auprès de la Ligue et de validation de la Ligue en amont, la Ligue ne prendra pas en charge ces éventuels coûts supplémentaires. Ils resteraient à la charge de l'organisateur.

Si pour des contraintes de dernières minutes, une annulation du tournoi devait avoir lieu. La Ligue étudiera avec l'organisateur les éventuels frais engagés et leur éventuelle prise en charge.

10. COMMUNICATION

L'organisateur devra assurer la communication de l'évènement en local dans la ville (ou communauté de communes) où se déroulera l'événement par tous les moyens qui lui sont offerts

(auprès de ses licenciés et de leur famille, affichage en ville, panneaux lumineux de la mairie, site Internet, etc...). La Ligue se chargera de communiquer sur l'évènement via ses propres canaux (site Internet, Facebook, etc...).

La Ligue proposera une affiche de l'événement et avec l'organisateur : prendre contact avec la presse locale afin de s'assurer de la couverture de l'évènement en amont, en aval et avec une présence si possible pendant les finales.

Live sur les réseaux sociaux – En concertation avec la Ligue, un espace pourra être prévu pour filmer les rencontres en Live avec un point d'électricité proche et un bénévole dédié à la réalisation du Live > selon planning sportif établi et besoin transmis par la Ligue. L'organisateur pourra prévoir 1 personne par site et par match pour assurer le live sur les réseaux sociaux.

Photographe – La possibilité de la présence d'un photographe (bénévole ou aux frais de l'organisateur s'il le désire) sera étudiée entre la Ligue et l'organisateur.

Le / La a été désigné comme organisateur de l'événement et s'engage à adhérer totalement au présent cahier des charges.

Fait à en deux exemplaires le

Pour la Ligue Régionale d'Occitanie de Basketball

Pour l'Organisateur Local